



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

19136646

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

04 OCT. 2019

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0697.630.928

Dénomination

(en entier) : BELGINVEST

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Félicien Rops 23 Boîte 1 - 5000 Namur

Objet de l'acte : Transfert du Siège Social - Démission - Nomination

(extrait du Procès-Verbal de l'assemblée général extraordinaire du 13 septembre 2019)

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à 6220 Heppignies, Avenue de Heppignies 27.

Et ceci à partir d'aujourd'hui

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des gérants suivants :

SPRL BG development, représentée permanent par monsieur Benjamin FRANCO
SPRL F&C Construct-Invest, représentée permanent par monsieur Fahredin BECA

Et ceci à partir d'aujourd'hui.

L'assemblée générale donne décharge au gérants pour leur mandat au cours de cet exercice.

L'assemblée générale décide d'accepter la nomination du gérant suivant :

SA ISOTRIM – représentée permanent par monsieur Eric Allegaert – Avenue de Heppignies 27 – 6220 Heppignies.

Et ceci à partir d'aujourd'hui.

ISOTRIM S.A.
représentée permanent par
Allegaert Eric

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).